



LE RAINCY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET DU MAIRE
Objet : Le compteur LINKY
N/REF : GLO/355207
Affaire suivie par Guillaume LOISELET
Tél : 01.43.02.42.00

Le 03 MAI 2017

Madame Brigitte MAZZOLA
ENVIRONNEMENT 93 DHUIS & MARNE
BP 20021

93221 GAGNY CEDEX

Madame la Présidente,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier en date du 19 janvier dernier par lequel vous me demandez la position de la Ville concernant la pose des nouveaux compteurs Linky. Je tiens à vous apporter ces quelques éléments de réponse.

Je suis parfaitement au courant des interrogations que suscitent ces nouveaux équipements de mesure de la consommation électrique. Ces différentes polémiques ayant notamment trait à des questions de santé publique, j'ai demandé une étude plus approfondie aux services municipaux.

La Ville est propriétaire des compteurs mais en délègue le développement et l'exploitation à un concessionnaire. Il en résulte que les collectivités territoriales ne peuvent faire obstacle au déploiement des compteurs Linky. Ces dispositions sont constantes et régulièrement confirmées par la jurisprudence. Une délibération du Conseil Municipal s'y opposant serait entachée d'illégalité. Cette interprétation du droit a d'ailleurs été explicitement confirmée par le Ministère de l'Intérieur.

Le déploiement de cette nouvelle génération de compteur trouve son fondement dans une directive européenne (2009/72/CE du 13 juillet 2009). Cette dernière oblige les gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité à mettre en œuvre des dispositifs permettant aux fournisseurs de proposer à leurs clients des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée. Ils doivent également permettre d'inciter les utilisateurs des réseaux à limiter leur consommation pendant les périodes de forte demande.

En outre, je vous rappelle que la pose de ces compteurs a été rendue obligatoire par la loi de transition énergétique et qu'il ne m'appartient pas, en tant que premier magistrat de la Ville, de remettre en cause son application.



Hôtel de Ville
121 avenue de la Résistance
93346 Le Raincy cedex

Tel : 01.43.02.42.00
Fax : 01.43.02.65.67

Mail : leraincy@leraincy.fr

Web : leraincy.fr

Toute correspondance doit être adressée
à Monsieur le Maire.